

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 juillet 2025

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_057

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
19 + 1 pouvoir

Date de publication : 30 juillet 2025

Le **29 juillet 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 juillet 2025 dans les formes et délais prévus **au Code Général des Collectivités Territoriales.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ROUSSEAU, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE, M. BILLET, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. LECOMPTE, M. DELECOLLE, Mme GROENTZINGER,

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. MAILLARD pouvoir à M. PARIGOT,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI, M. MAILLARD.

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**EGLISE DE SAINT-FLORENTIN
-
RESTAURATION CLOS ET COUVERT
-
PHASE 2 – TRANSEPT ET NEF
-
TRANCHE FERME**

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le classement de l'Eglise de Saint Florentin en tant que monument historique (arrêté de 1840) ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 portant sur les monuments historiques complétée et modifiée ;

Vu le dispositif d'accompagnement financier de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté ;

Vu le Règlement d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;

Vu l'état des lieux sanitaires établi en 2019 ;

Vu le programme de travaux de la phase 1 relatif au chœur de l'église et réalisé entre 2020 et 2025 ;

Vu le programme de travaux de la phase 2 relatif au transept et à la nef de l'église et s'articulant en 3 tranches ;

Vu l'autorisation de travaux du 19 juillet 2024 délivré par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour cette nouvelle phase de travaux ;

Exposé des motifs

Sur la base d'un diagnostic réalisé en 2019, la Commune de Saint-Florentin s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme ambitieux de restauration du clos couvert de son Église.

Ce programme de travaux s'articule en 2 phases, l'une liée principalement au chœur, l'autre liée principalement au transept et à la Nef.

La première phase s'est achevée début 2025.

Il convient désormais d'engager la deuxième phase, qui s'articule en 3 tranches :

- Tranche ferme correspondant principalement à la partie Sud du transept,
- Tranche conditionnelle n°1, correspondant principalement à la partie Nord du transept,
- Tranche conditionnelle n°2, correspondant principalement à la Nef.

Afin d'engager cette nouvelle phase de travaux, il est nécessaire que le Conseil Municipal statue sur ce nouveau programme et sollicite les financements relatifs à la première tranche.

C'est l'objet du présent rapport.

Contenu de la proposition

Considérant l'état sanitaire de l'Église de Saint-Florentin, faisant état de plusieurs points de fragilité dont des chutes de pierres, fuites dans les couvertures, fragilité du gros œuvre (dont fissures), ainsi que des problèmes d'étanchéité et de dysfonctionnement du système d'écoulement des eaux pluviales établi en 2019 ;

Considérant le projet de rénovation globale du clos et couvert de l'Église de Saint-Florentin associé à cet état des lieux ;

Considérant la première phase de travaux déjà réalisée sur les superstructures du chœur et des façades Nord, Est et Sud de ce dernier s'étant achevée début 2025 ;

Considérant le nouveau programme de travaux composant la Phase 2 dédiée au transept et à la Nef ;

Considérant l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour cette nouvelle phase de travaux envisagée en Phase 2 ;

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès de financeurs publics pour ce type d'opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle phase de travaux relative aux travaux de clos et de couverts concernant le transept et la Nef de l'église dont le coût global prévisionnel s'élève à :

TRANCHES	MONTANT HT
Tranche ferme	610 900 €
Tranche conditionnelle 1	680 500 €
Tranche conditionnelle 2	1 066 700 €
Total	2 358 100 €

- **APPROUVE** le lancement des travaux de la tranche ferme tel que définit ci-dessous :

LOTS	MONTANT HT
TRAVAUX	
Lot 1 : Maçonnerie	417 201 €
Lot 2 : Charpente	4 422 €
Lot 3 : Couverture	44 613 €
Lot 4 : Sculpture	94 158 €
Lot 5 : Vitraux	5 833 €
Total Travaux	566 227 €
INGENIERIE	
Maitrise d'œuvre	39 636 €
Coordination SPS	5 000 €
Total Ingénierie	44 636 €
COÛT TOTAL HT (arrondi)	610 863 €

- **SOLLICITE** des subventions auprès des financeurs publics pour la tranche ferme de la manière suivante :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
DRAC	40 %	244 345 €
Etat (DSIL)	30 %	183 259 €
Conseil Régional Bourgogne	10 %	61 086 €

Fonds propres	20 %	122 173 €
Total	100 %	610 863€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des marchés et/ou avenant et dépôts de demandes de subventions attachées à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 30 juillet 2025
Le Maire, Yves DELOT,

